

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2023

DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES MENACES -
(N° 1451)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 12

Alinéa 11

Supprimer les mots :

retirés ou

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.